



Contre « l'École du futur », réinstituons l'École de la République.

Le Président de la République, accompagné de son ministre de l'Éducation nationale, Pap Ndiaye, a défini son projet « d'École du futur » à Marseille, jeudi 2 juin dernier : « rebâtir le projet pédagogique au niveau d'un établissement scolaire et donner la possibilité que l'enseignant recruté partage ce projet ».

Emmanuel Macron prend le contrepied de la tradition républicaine qui fait de l'École un lieu d'émancipation et non de simple socialisation. L'École libère car elle aide chacun à se défaire des pressions sociales et culturelles souvent subies par l'élève.

Prenant comme modèle le fonctionnement de l'enseignement privé, ces propositions favorisent une concurrence entre établissements et entérinent des écoles à plusieurs vitesses, alors qu'il serait préférable de modifier la carte scolaire pour permettre une meilleure mixité sociale des élèves.

Cette volonté d'autonomie totale des établissements peut, dans les conseils d'administration des établissements du second degré et les conseils d'école du premier degré, faire le jeu de tous les groupes de pression ou d'influence, y compris ceux qui portent des positions communautaristes ou identitaires, et chercheront à imposer une propagande anti-laïques voire cléricales,

Engager ce processus, c'est favoriser le recrutement de personnels contractuels, au détriment des enseignants fonctionnaires, c'est amplifier encore le processus de précarisation des professeurs, c'est à terme supprimer le recrutement par concours à l'issue de la formation initiale des professeurs.

Rien ne doit remettre en cause le caractère national de l'École publique, ses programmes, ses examens, ses personnels.

La notion de projet existe depuis longtemps dans les établissements du second degré et rien ne s'oppose à ce qu'elle se développe dans le premier degré mais ces projets ne peuvent être que des compléments décidés par les équipes pédagogiques en place.

Les propositions du Président de la République pervertissent la notion de projet en l'utilisant contre l'idée même de programme national.

Rien ne justifie un recrutement au niveau des établissements scolaires qui signifierait que le projet de l'Établissement a plus d'importance que les programmes nationaux.

Cette opération revient à priver tout professeur de sa liberté pédagogique, que le caractère national et obligatoire des programmes vient guider et éclairer.

L'urgence est plutôt de réinstaurer la formation des maîtres dont le recrutement connaît une crise sans précédent. Ce métier doit être revalorisé sur le plan financier mais aussi symbolique. Cette formation doit être d'un haut niveau universitaire, en harmonie avec les inspections générales disciplinaires qui rappellent les contraintes et les responsabilités pédagogiques



Tout professeur, formé dans ces conditions, détiendra tous les codes de ce qu'attend l'Ecole de la République pour assurer la réussite de ses élèves.

Tout professeur formé dans ces conditions sera en capacité à maîtriser les savoirs à enseigner, condition de son autorité auprès des élèves, dans tout établissement du territoire de la République.

Mobilisons-nous contre ces propositions anti-républicaines et anti-laïques, inspirées par le libéralisme le plus cynique, oublieux de l'intérêt à long terme du peuple. Opposons-nous fermement à ce processus de dénationalisation de l'Ecole.

N'oublions pas l'avertissement de Ferdinand Buisson : « Tant vaut l'Ecole, tant vaut la Nation »

Pour nous, l'Ecole de la République émancipe par le savoir et la culture et forme de futurs citoyens éclairés

A Paris le 3 juin 2022